

Séance de commission ad-hoc – Préavis N° 3/2026 : Création d'une association intercommunale enfance et jeunesse.

Questions à la Municipalité représentée par M. Francis Monin, syndic, et Mme Estelle Deville, vice-syndique.

Date : 25.02.2026

Présentes et présents : Françoise Kündig, Capucine España, Martin Lemay et Grégoire Tavernier

1. Pourquoi les bâtiments n'ont pas été transférés à l'association ?

Une des communes ne l'a pas voulu. Consensus a été trouvé sur une location des bâtiments.

2. Est-ce que la mise en conformité et l'adaptation du collègue sera terminée en même temps que la création de l'association ?

Les travaux prendront 2 ans. Dans ce laps de temps, les élèves de Denges seront enclassés dans les autres communes.

3. Comment ça va se passer pour les familles lors de la transition ?

Les enfants vont rester dans les UAPE où ils sont enclassés actuellement. La facturation sera reprise début 2027 par l'association.

4. Comment seront réparti les coûts de l'accueil de jour ?

Le solde à couvrir (après paiement subside FAJ et paiement des parents qui restent au même niveau qu'aujourd'hui) se fera à 50 % au prorata de la population et 50 % des heures consommées par les enfants de chaque commune dans un principe de solidarité.

5. A qui rapporte les directrices et directeurs des UAPE ?

Elles-ils rapportent hiérarchiquement au directeur général ou la directrice générale.

6. Où travailleront le personnel administratif de l'association ?

La recherche des locaux est en cours.